

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)**

2e séance – 12 mars 2026 – 15 h 04 à 17 h 26

Salle Mont-Bleu, 1er étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Rachel M. Deslauriers, présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Jean Lessard, vice-président et conseiller municipal – District de la Rivière-Blanche (17) – En visioconférence

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais – En visioconférence

Jessy Desjardins, membre organisme – Brigil

Lise Filiatrault, membre citoyenne – En visioconférence

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais – En visioconférence

Simon Nadeau – Citoyen – En visioconférence

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service, projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Alexandre Dumas, coordonnateur – Foresterie urbaine – STÉ – En visioconférence

Simon Landry, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Valérie Teasdale, coordonnatrice de projets écologiques, STÉ – En visioconférence

Yvan Blayo, coordonnateur de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Olimpia Pantelimon, coordonnatrice de projets – STÉ – En visioconférence

Catherine Bourgeois-Garault, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service – Commissions et comités – DE – En visioconférence

Autres personnes présentes

1 personne du public – observateur – En visioconférence

- Camille Cusset, journaliste – Radio-Canada

4 personnes du public – Intervenants – Questions du public

- Monique Pellerin, citoyenne – Gatineau sans pesticide
- Marie-Claude Gohier, citoyenne – Gatineau sans pesticide
- Sylvie Trudel, citoyenne – Les partenaires du secteur Aylmer – En visioconférence
- Dominique Tassé – Canopée Localeaf

ABSENCE :

Membre

Ariane Hamel, membre citoyenne

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance en mode hybride et publique à 15 h 04. Il s'agit de la deuxième séance de l'année. La séance portera notamment sur la présentation du projet Canopée, en lien avec le dossier 4 du Plan de travail 2026 de la Commission. La présidence précise que la séance sera enregistrée pour visionnement en différé sur le site Web de la Ville.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jessy Desjardins

Appuyé par Lise Filiatrault

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré à la suite de la lecture des sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 13 février 2026

Le procès-verbal de la séance publique du 13 février 2026, préalablement validé par les membres, est déposé séance tenante et disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est requis. La présidence indique qu'un complément d'information, de la part du Service de l'eau et des matières résiduelles, a été acheminé aux personnes ayant pris parole lors des questions du public du 13 février, en provenance du groupe Gatineau sans pesticides. Ces informations ont également été partagées aux membres de la CELCC. Le document GSP – Actions – Eau potable, qui a été acheminé à la Ville par une personne du groupe GSP a également été transmis pour information aux membres de la Commission et est également joint au dépôt du présent procès-verbal.

Benoit Delage se joint à la séance à 15 h 14.

5. Période de questions du public

Cinq (5) personnes du public assistent à la séance et quatre (4) d'entre-elles prennent parole lors de la période de questions du public.

1- Première question :

Monique Pellerin, citoyenne – Gatineau sans pesticides (GSP)

L'intervention de Mme Pellerin porte sur l'utilisation de pesticides sur les terrains de golf de Gatineau. Des préoccupations concernant l'utilisation de pesticides sur les terrains de golf, lesquels ne sont pas inclus dans le règlement municipal sur les pesticides à usage esthétique adopté en 2024 sont soulevées. On rappelle que la Ville a plutôt choisi d'exiger l'obtention d'une certification d'ici le 1er janvier 2027, laquelle autorise néanmoins l'utilisation de certains pesticides. Mme Pellerin exprime des inquiétudes quant aux impacts potentiels sur la santé publique, l'eau potable et la biodiversité, notamment en raison de la proximité de certains terrains de golf avec des secteurs sensibles. Mme Pellerin demande si les membres de la Commission de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques sont prêts à recommander au conseil municipal d'adopter une approche proactive visant à interdire l'épandage de pesticides sur les terrains de golf du territoire de Gatineau.

Échanges ou commentaires

La présidence indique prendre la question en note. Il est précisé que la réglementation relative aux pesticides sera abordée au cours de l'année dans le cadre des travaux de la Commission et qu'une analyse réglementaire sera présentée lors de l'une des prochaines séances. Le Service mentionne que tout ce qui concerne l'utilisation des pesticides sur les terrains de golf est actuellement encadré par le Code de gestion des pesticides du Québec. Il est rappelé que la Ville avait prévu, lors de l'adoption du règlement, l'obligation pour les terrains de golf d'obtenir une certification reconnue d'ici 2027. Il est également indiqué que cinq terrains de golf sur le territoire de la Ville détiennent déjà une certification et que le regroupement des propriétaires de terrains de golf a mis en place des mesures visant à limiter l'utilisation de pesticides. Le cadre réglementaire provincial (Code de gestion des pesticides du Québec) s'applique actuellement.

2- Deuxième question :

Marie-Claude Gohier, citoyenne – Gatineau sans pesticides (GSP)

L'intervention porte sur l'utilisation de pesticides sur les terrains de golf de Gatineau. Mme Gohier porte à l'attention de la Commission la situation de l'école primaire de l'Aigle, située à proximité immédiate d'un terrain de golf. Elle souligne l'absence de mesures de protection particulières (barrières végétales, analyses de risques, partage d'information sur les pesticides utilisés) et exprime des préoccupations quant aux risques potentiels pour la santé des enfants, du personnel scolaire et de la population avoisinante liés à l'utilisation de pesticides. Elle rappelle que les enfants constituent une population particulièrement vulnérable et invoque le principe de précaution. Mme Gohier demande si les membres de la Commission sont prêts à reconnaître l'urgence d'agir pour protéger la santé publique et à recommander au conseil municipal d'interdire l'utilisation de pesticides sur les terrains de golf du territoire de Gatineau.

Échanges ou commentaires

La direction indique que la réponse apportée est similaire à celle donnée à la question précédente. Il est précisé que le sujet sera analysé et abordé lors d'une prochaine séance de la Commission, notamment en collaboration avec les collègues du Service de l'eau et des matières résiduelles, responsables de l'application de la réglementation sur le terrain avec les équipes de gestion des nuisances. Il est également mentionné que les inquiétudes exprimées peuvent également être transmises au ministère de l'Environnement, au niveau provincial. En complément, la présidence indique que, dans ses fonctions antérieures, elle était responsable de la mise en œuvre du règlement sur les pesticides dans une autre municipalité et qu'elle procédera à une comparaison avec le règlement de la municipalité de Chelsea. La présidence mentionne avoir été personnellement surprise par certaines pratiques observées sur les terrains de golf quant à la manipulation et à l'épandage des pesticides. La présidence indique qu'elle examinera, sous toutes réserves, ce qui est fait et les enjeux soulevés.

3 – Troisième question :

Sylvie Trudel, citoyenne – Projets sécurité alimentaire, développement durable et aînés – Les partenaires du secteur Aylmer – participation en visioconférence.

Mme Trudel informe la Commission des projets de reboisement menés depuis plus de cinq ans par Les partenaires du secteur Aylmer, notamment le programme Adopte ton arbre, visant la redistribution d'arbres aux citoyens. Elle souligne une diminution récente de la participation citoyenne attribuée à un manque de coordination et de communication avec la Ville, notamment lorsque des distributions municipales d'arbres

ont lieu simultanément aux campagnes communautaires (par exemple lors d'un même week-end), entraînant des surplus d'arbres pour les organismes.

Il est aussi question de l'état de situations de dédoublement de plantations et d'un manque de communication entre les organismes de terrain et les services municipaux. À titre d'exemple, on mentionne qu'environ 20 à 30 arbres ont été plantés l'an dernier dans le secteur de Deschênes, sans coordination préalable, ce qui a mené à des pertes d'arbres et d'arbustes coupés lors de l'entretien des espaces verts par les équipes de tonte. Elle indique que ces situations ont un effet démobilisateur sur les bénévoles qui constatent que des plantations réalisées sont ensuite endommagées ou détruites. Elle souligne l'importance de clarifier les communications internes afin que les équipes responsables de l'entretien soient informées des plantations communautaires. Elle mentionne enfin que d'autres projets de plantation sont prévus au cours de l'année, notamment en partenariat avec le CREDDO.

Échanges ou commentaires

Le Service indique que l'identification des sites de plantation municipale repose sur une analyse détaillée, notamment en lien avec les îlots de chaleur, et que cette information pourrait être partagée afin d'éviter les dédoublements. Il est précisé que le Plan de foresterie urbaine compte désormais trois employés, incluant une nouvelle ressource dédiée aux inspections sur le terrain et au suivi des plantations. Il est rappelé que le programme de donation d'arbres se veut un élément fédérateur et qu'il est essentiel de maintenir des canaux de communication efficaces avec les associations et organismes du milieu. Une coordination accrue est nécessaire et qu'il est souhaité de travailler conjointement avec les partenaires. Les organismes sont invités à ouvrir une requête via le 311 afin de permettre un suivi par les services concernés, lesquels communiqueront directement avec eux. Il est précisé que l'équipe travaille étroitement avec le Service des travaux publics afin d'assurer une meilleure coordination des opérations d'entretien, notamment en ce qui concerne la tonte des espaces verts. On y indique le souhait de collaborer également tout en mentionnant l'existence de protocoles d'entente pour les projets de plantation. Un échange aura lieu à la suite de la séance afin d'en discuter plus en détail pour faciliter le tout.

4 – Quatrième question :

Dominique Tassé, citoyenne – Canopée Localeaf – participation en présentiel

L'intervention est pour exprimer un souhait de collaboration avec la Ville de Gatineau. Mme Tassé explique que son organisation œuvre à la plantation de vivaces et d'arbres indigènes dans une optique de réintégration de la biodiversité dans les espaces urbains. Ces actions sont menées dans une approche communautaire et éducative à l'échelle des quartiers. Elle mentionne qu'en 2025, dans le cadre de l'initiative Effet papillon de la Fondation David Suzuki, l'organisme a réalisé l'aménagement de 12 jardins destinés aux pollinisateurs indigènes, un projet qualifié de succès. Elle indique également que d'autres organismes communautaires ont manifesté leur intérêt à collaborer avec Canopée Localeaf et souhaite explorer des possibilités de collaboration avec la Ville.

Échanges ou commentaires

La présidence remercie Mme Tassé pour son intervention et indique que les informations partagées ont été prises en note. Il est mentionné que le Service de transition écologique examinera les possibilités de collaboration, notamment dans le

cadre des démarches en cours liées au verdissement et à la biodiversité urbaine. La Commission souligne l'intérêt de telles initiatives communautaires.

6. Projet Canopée – Présentation

Le projet Canopée est présenté par Alexandre Dumas, coordonnateur en foresterie urbaine pour le Service de transition écologique de la Ville de Gatineau. Le présentateur est accompagné par l'équipe de la foresterie : Simon Landry et Valérie Teasdale, tous deux coordonnateurs de projets écologiques pour le Service. On souligne également la présence de Louise Tremblay, cheffe de service. Cette présentation d'une durée d'environ 90 minutes, incluant les échanges, a pour objectifs d'informer les membres de la Commission du programme visant à augmenter l'indice de canopée des communautés et de participer à la révision, bonification et analyse de l'efficacité du programme municipal de soutien à la plantation d'arbres. La présentation est pour analyse et orientation et elle est en lien avec le dossier 4 du Plan de travail 2026 de la Commission : Programme de donation d'arbres. L'état de la situation, l'évolution du programme de donation d'arbres (2011-2025), le projet Canopée, l'application réglementaire, les communications, le programme de soutien et le calendrier des phases font partie des éléments présentés.

Le présentateur précise que le projet Canopée s'inscrit dans le cadre du Plan de foresterie urbaine (PFU), adopté par le conseil municipal en 2022 et mis en œuvre pour la période 2023-2030. Il rappelle que la foresterie urbaine vise à maximiser les bienfaits des arbres à titre d'infrastructure naturelle essentielle à la qualité de vie, notamment dans un contexte de changements globaux, incluant les vagues de chaleur et certains enjeux socioéconomiques.

La présentation fait état d'une vulnérabilité accrue du territoire face aux changements globaux, avec des niveaux de vulnérabilité forts à très forts concentrés principalement dans les secteurs de Hull et de Gatineau. Les îlots de chaleur sont particulièrement présents au centre-ville et dans les zones commerciales denses. Il est indiqué que l'indice global de canopée du territoire de Gatineau est évalué à 39 %, un résultat élevé à l'échelle municipale. Toutefois, l'analyse à l'échelle des communautés révèle des disparités importantes, alors que 44 des 79 communautés se situent sous la cible minimale de 30 % de canopée fixée par le PFU, ce qui concerne environ 59 % de la population. Les secteurs les plus vulnérables se trouvent majoritairement en milieu urbain, où les îlots de chaleur et certains facteurs socioéconomiques accentuent les risques pour la population.

Le présentateur explique l'augmentation progressive du nombre d'arbres plantés annuellement par la Ville, atteignant 1 000 arbres de calibre en milieu urbain en 2025, en plus des plantations en reboisement. Il mentionne également les plantations réalisées dans le cadre de projets d'ingénierie, de développements privés, de programmes de subvention — dont le programme fédéral des 2 milliards d'arbres — ainsi que de partenariats avec des organismes.

Les différents types de plantations municipales sont présentés (plantations régulières, particulières et orientations). Il est estimé qu'environ 105 000 arbres devront être plantés afin d'atteindre un indice de canopée de 30 % dans chaque communauté. Pour l'année 2026, la planification prévoit 1 000 arbres en milieu urbain et 15 000 arbres en reboisement.

Les principaux enjeux soulevés concernent le potentiel limité d'espaces disponibles sur les terrains municipaux et l'absence d'arbres sur plusieurs terrains privés, créant une iniquité et accentuant la problématique des îlots de chaleur. La situation souhaitée vise à augmenter la présence d'arbres en façade des propriétés privées. On indique aussi se préparer à un éventuel dépôt au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Malheureusement, pour le moment, les municipalités du Québec ne sont pas encore admissibles pour y présenter une demande. Une demande pourrait toutefois être présentée avec des organismes.

Le présentateur retrace l'évolution du programme de donation d'arbres depuis son lancement en 2011, passant d'une distribution sur site à un modèle de livraison à domicile, avec une priorisation des demandes selon l'emplacement des propriétés et des communications ciblées. Certains enjeux sont soulevés, notamment le contrôle limité du lieu de plantation et le fait que le programme rejoignait principalement une clientèle déjà sensibilisée. Il est mentionné que près de 20 000 arbres ont été offerts aux citoyens, avec une grande diversité d'espèces, majoritairement indigènes. Depuis 2024, les ajustements apportés au programme permettent de cibler prioritairement les communautés sous le seuil de 30 % de canopée et les propriétés sans arbres en façade.

Le projet Canopée repose sur trois axes d'intervention : l'application réglementaire, la communication, information et sensibilisation, ainsi qu'un programme de soutien. Il vise à augmenter la présence d'arbres en cour avant sur les terrains privés. Le projet prévoit une application graduelle de la réglementation existante exigeant la présence d'arbres sur les propriétés privées. Une première phase (2026–2030) ciblera les propriétés résidentielles situées dans les communautés dont l'indice de canopée est inférieur à 30 % et ne disposant pas d'arbres en façade. La démarche comprend l'envoi de lettres informatives, suivi au besoin d'avis d'infraction, le constat d'infraction constituant une mesure de dernier recours. Une deuxième phase, à compter de 2027, concernera les usages commerciaux et industriels. Une stratégie de communication ciblée sera mise en place afin d'informer directement les propriétaires concernés. Des outils d'information (site web, 311, accompagnement sur demande) ainsi que des collaborations avec les associations de quartier et les élus municipaux sont prévus afin de favoriser l'adhésion et de répondre aux préoccupations citoyennes.

En parallèle à l'application réglementaire, un programme de soutien accompagnera les propriétaires concernés. La Ville fournira et livrera gratuitement un arbre en pot, en priorité aux propriétaires visés à la phase I, afin de faciliter le transport et la plantation, en plus d'offrir des conseils de plantation. En matière de suivi, une preuve photographique de la livraison des arbres est réalisée. Un suivi réglementaire est également prévu afin de vérifier la plantation exigée et le maintien des arbres en bon état, conformément à la réglementation en vigueur.

La présentation fait état des opportunités à l'étude pour la période 2027–2030, incluant des partenariats potentiels avec des commerces locaux, des organismes et des entreprises afin de soutenir les travaux de plantation d'arbres.

Les principaux enjeux sont également soulevés, notamment la résistance possible au changement, la gestion des exceptions (contraintes physiques des terrains, conflits d'usage, présence d'arbres existants), lesquelles pourront être traitées par des requêtes au 311. L'importance de l'équité entre les quartiers, de la protection des arbres existants et de l'adaptation continue du cadre réglementaire en fonction des réalités observées est soulignée. La présentation se conclut par une invitation aux membres de la

Commission à formuler des commentaires et des pistes d'amélioration afin de bonifier le projet Canopée avant sa mise en œuvre.

Benoit Delage quitte temporairement la séance à 17 h 04 et y revient à 17 h 05.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés au présentateur, à l'équipe et au Service pour la qualité de la présentation. Plusieurs membres de la Commission et intervenants formulent des commentaires, questions et pistes de réflexion ou d'amélioration concernant le projet Canopée et, plus largement, la mise en œuvre du Plan de foresterie urbaine. Il est souligné que le Plan de foresterie urbaine figure parmi les premiers dossiers traités par la Commission et qu'un important travail collectif y a été consacré. Les membres saluent la pertinence de l'initiative, notamment le ciblage des propriétés non conformes, tout en exprimant le souhait que les îlots de chaleur puissent également être ciblés de manière prioritaire. Un membre tient à souligner l'expertise du présentateur, Alexandre Dumas, qualifié de référence dans son domaine, et souligne l'importance de sa participation à divers événements contribuant au rayonnement de la Ville de Gatineau.

Équité territoriale et modélisation

Certains membres soulignent l'importance de cibler prioritairement les communautés et secteurs présentant des îlots de chaleur marqués, tout en poursuivant les efforts de verdissement dans les quartiers dont l'indice de canopée dépasse déjà 30 %, lorsque pertinent. Un membre s'interroge également sur l'existence d'une modélisation permettant d'estimer, par district, l'échéancier d'atteinte de la cible de 30 % de canopée. Le Service précise que la cible de 30 % de canopée ne pourra pas être atteinte à court terme et que la modélisation est toujours en cours. À ce stade, une moyenne d'environ 80 m² de canopée par arbre est utilisée, bien que celle-ci doive être précisée afin d'obtenir des projections plus justes. Il est indiqué qu'au moment du bilan, il s'agira d'un potentiel de canopée estimé, et non d'un indice réel atteint. Le Service mentionne que la question de l'espace disponible a été considérée, qu'un seuil minimal a été identifié et que, même sous ce seuil, certains espaces demeurent exploitables, notamment par un démarchage terrain. Il est également indiqué que des réfections de rues ont déjà permis, dans certains cas, de réduire la largeur de chaussées, d'élargir les emprises municipales gazonnées et de procéder à des plantations selon les principes des rues conviviales. Cette avenue demeure possible au-delà du projet Canopée. La suggestion de viser un indice de canopée supérieur à 30 % dans certains secteurs est prise en note, en lien avec l'action 15 du Plan de foresterie urbaine, laquelle prévoit la plantation de 10 000 arbres indigènes afin d'augmenter l'indice global de canopée. Il est précisé que des efforts additionnels pourraient être envisagés, notamment en collaboration avec les organismes du milieu.

Implication communautaire

Plusieurs interventions soulignent la nécessité de renforcer l'implication communautaire afin de bonifier les efforts de plantation sur les terrains publics et privés. Il est notamment proposé d'explorer des approches participatives, incluant la contribution des associations de quartier et des organismes locaux, ainsi que de considérer, en complément des arbres, d'autres formes de végétalisation telles que les arbustes, les strates basses, les murs végétalisés et des interventions favorisant la biodiversité urbaine. Un exemple est soulevé dans le quartier Wychwood, où certains

citoyens disposent de plantules qu'ils ne souhaitent pas conserver, suggérant la possibilité de mettre en place des programmes d'échange ou de dons de plantules afin de les replanter ailleurs, possiblement à une plus grande échelle, malgré les enjeux liés à la main-d'œuvre. Il est également mentionné que, dans ce quartier, la réglementation prévoit la plantation d'arbres à grande canopée afin de préserver le caractère boisé, une mesure qui pourrait être envisagée dans d'autres communautés, lorsque pertinent.

Le Service indique que la plantation d'arbustes et la diversification des strates végétales sont déjà prises en compte dans le volet 1 du programme OASIS. Il est rappelé que des actions sont également menées dans les espaces publics et que la connexion avec la communauté demeure essentielle à la réussite des initiatives de verdissement. Les associations de résidents sont identifiées comme des partenaires clés, plusieurs disposant d'une expérience reconnue avec la Ville, notamment par l'entremise du Fonds vert. Le Service de transition écologique réitère son ouverture à la collaboration afin de poursuivre et bonifier ces démarches.

Couvert forestier

Les membres soulignent l'importance de protéger le couvert forestier existant, en particulier les arbres matures, tout en poursuivant les efforts de plantation. Des questions sont soulevées quant à l'atteinte de la cible de 30 % de canopée par communauté, à la reconnaissance des contraintes physiques dans certains secteurs et à la nécessité de combiner protection, entretien et nouvelles plantations. L'administration précise que des travaux de planification et de modélisation sont en cours et qu'un bilan du Plan de foresterie urbaine est prévu.

Échanges relatifs à une pépinière

Il est rappelé qu'une réflexion antérieure sur la mise en place d'une pépinière municipale avait été amorcée dans le cadre du Plan de foresterie urbaine. Une question est posée quant à l'état d'avancement de cette réflexion et à la pertinence d'une telle pépinière, notamment au regard des coûts et de la compétitivité par rapport aux fournisseurs existants. En réponse, l'administration précise que l'étude de faisabilité d'une pépinière municipale n'a pas été complétée. Bien que certaines démarches exploratoires aient eu lieu, ce chantier n'a pas été priorisé, notamment en raison des coûts avantageux actuellement obtenus par appels d'offres pour l'approvisionnement en arbres et des réserves quant à la capacité d'une pépinière municipale à offrir, à court terme, de meilleures conditions économiques. Il est toutefois indiqué que la piste n'est pas définitivement écartée, mais qu'elle ne constitue pas une priorité à ce stade. Par ailleurs, des alternatives non municipales sont soulevées : la création d'une pépinière portée par la communauté de Kitigan Zibi est mentionnée comme une opportunité de collaboration potentielle. Un membre souligne également les possibles collaborations avec des pépinières locales privées, reconnues pour la qualité des plants et l'expertise offerte.

Choix des essences

Des questions sont soulevées quant au choix des essences, notamment l'équilibre entre espèces indigènes et non indigènes adaptées au milieu urbain, ainsi que la taille et le potentiel de canopée des arbres offerts aux citoyens. Certains membres s'interrogent sur la possibilité de viser un indice de canopée supérieur à 30 % dans certains secteurs adjacents, afin de générer des bénéfices collatéraux, une piste jugée intéressante à explorer. Il est également mentionné que la variété de tailles d'arbres distribués implique des délais variables avant d'atteindre un plein potentiel de canopée, et qu'en

secteurs plus problématiques, l'implantation d'arbres de plus grande taille pourrait être avantageuse. Le Service indique que la diversité des tailles d'arbres répond à une volonté de favoriser l'adhésion des citoyens, en misant sur le libre choix et l'objectif premier d'inciter à la plantation d'au moins un arbre. Il est mentionné que, bien que certaines situations puissent mener à la plantation d'arbres de plus petit déploiement, l'approche privilégie une vision positive des gains réalisés. La possibilité d'ajustements réglementaires concernant la taille ou le type d'arbres est évoquée comme une avenue pouvant être considérée à plus long terme.

Espèce envahissante

Il est mentionné que l'Association des résidents de Limbour a réalisé un recensement du nerprun, identifiant environ 35 propriétés concernées. On souligne que le nerprun est davantage présent sur les propriétés plus anciennes. Le Service indique qu'un plan de contrôle des espèces exotiques envahissantes, incluant certains insectes et maladies, est en cours. Il mentionne également des travaux visant à réaliser un inventaire des arbres et boisés remarquables, lesquels serviront à leur identification, à des actions de sensibilisation et à des campagnes de communication. Concernant les espèces indigènes versus les espèces exotiques, le Service souligne qu'il s'agit d'un enjeu complexe pour lequel il n'existe pas de consensus dans le domaine. Il est mentionné qu'une approche se limitant uniquement aux espèces indigènes peut présenter des limites, notamment dans un contexte de changements globaux et de conditions urbaines contraignantes. Le principe du « bon arbre au bon endroit » est rappelé, tout en précisant qu'une espèce exotique n'est pas nécessairement envahissante, bien qu'une vigilance demeure nécessaire. Le travail de l'APPEL est souligné et félicité. Il est enfin rappelé que le nerprun n'est pas reconnu comme un arbre au sens de la réglementation municipale.

Plantation en emprise municipale

Les échanges portent sur la plantation d'arbres en emprise municipale et le long des rues, notamment dans une perspective d'amélioration de l'expérience piétonne et de réduction des surfaces minéralisées, en cohérence avec d'autres politiques municipales, dont celles des rues conviviales, de la déminéralisation et des projets d'infrastructures. Certains membres soulignent la présence de grands espaces gazonnés sous-utilisés ainsi que de micro-espaces pouvant accueillir un ou deux arbres, particulièrement dans les secteurs touchés par des îlots de chaleur, et s'interrogent sur leur cartographie et leur potentiel de plantation. La présidence rappelle l'existence de la politique des rues conviviales, laquelle prévoit notamment la végétalisation des bordures de rues afin de favoriser la gestion des eaux de surface. Elle cite en exemple le PPU du Vieux-Aylmer, où une augmentation de la canopée est prévue, notamment dans les secteurs de centres d'achat.

Il est précisé que des démarches de désasphaltage et de déminéralisation sont en cours dans le cadre de la lutte aux îlots de chaleur. Mme Tremblay indique que, grâce au programme OASIS, une cartographie de la vulnérabilité a été réalisée par une firme externe, laquelle a permis d'identifier de façon détaillée des sites potentiels de déminéralisation, incluant des stationnements, des terre-pleins et d'autres surfaces minéralisées où le retrait du béton ou de l'asphalte pourrait permettre des plantations. Ces analyses sont complétées et les services évaluent actuellement, en fonction des ressources et des contraintes, les interventions pouvant être mises en œuvre. Il est précisé que les projets réalisés dans ce cadre sont financés par une subvention, à laquelle la Ville contribue à hauteur d'environ 20 %.

Un membre réitère l'importance de favoriser la plantation d'arbres en emprise municipale, rappelant que des initiatives antérieures ont permis de créer une valeur ajoutée significative dans les milieux urbains, notamment par un effet de tunnel végétal le long des rues, contribuant à la qualité des cœurs villageois et des espaces urbains. Il est suggéré de renforcer cette approche dans une perspective d'éducation populaire, en élargissant le discours au-delà de l'arbre afin d'inclure les strates végétales, les couvre-sols, les arbustes et la biodiversité urbaine.

En réponse, le présentateur rappelle que la plantation en emprise municipale est déjà prise en compte à travers les principes des rues conviviales et le programme municipal de plantation d'arbres. Il précise que les interventions en milieu urbain ont été réorientées afin de concentrer les plantations dans des secteurs ciblés, plutôt que de les disperser, et souligne qu'il serait souhaitable de mieux publiciser les actions réalisées et les bons coups de la Ville en matière de verdissement.

Concernant les strates végétales, le présentateur indique que le Service est très conscient de leur importance. Il souligne que la hauteur des arbres constitue un élément déterminant, rappelant que l'indice de canopée, mesuré à partir d'une vue aérienne en deux dimensions, ne tient pas pleinement compte de la dimension verticale. Il est précisé que la hauteur et le déploiement des arbres ont un impact significatif sur les bénéfices environnementaux et que ces éléments devraient être mieux considérés dans les analyses et les modélisations futures.

Évolution

Un membre souligne l'évolution positive des efforts en foresterie urbaine, rappelant que le niveau était moindre il y a une dizaine d'années. Il est mentionné que les investissements réalisés en matière de plantation d'arbres génèrent une valeur significative pour la collectivité et contribuent à l'amélioration durable des milieux de vie. Ces retombées positives sont reconnues comme le fruit du travail de l'ensemble de l'équipe impliquée.

Suivi des plantations et pénalités

Des préoccupations sont exprimées concernant le suivi des plantations, la survie des arbres et l'application graduelle de la réglementation, incluant la gestion des exceptions et la communication avec les citoyens. Il est mentionné que divers facteurs peuvent influencer la plantation effective et la survie des arbres, tant sur les terrains privés que sur les terrains municipaux. Les membres soulignent que le suivi constitue un élément clé pour évaluer l'état d'avancement des objectifs et assurer le maintien et l'augmentation de la canopée à moyen et long terme.

Des questions sont également soulevées quant à la récurrence des pénalités en cas de non-conformité. Le Service précise que les pénalités sont doublées en cas de récidive et qu'elles peuvent être cumulées. Il est rappelé que, bien que des priorités doivent être établies, le suivi demeure essentiel et que la protection des arbres existants constitue l'un des moyens les plus efficaces pour préserver et accroître la canopée, compte tenu de leur impact environnemental.

Arbres privés et expérience citoyenne

Un membre soulève la question de la répartition des arbres entre les terrains privés et publics, rappelant que, dans certaines villes comme Montréal, la continuité des plantations en milieu public permet d'offrir de l'ombre le long des parcours piétons. Il

est mentionné que les interventions devraient davantage prioriser l'expérience piétonne plutôt que l'usage automobile, soulignant que certains aménagements demeurent principalement conçus pour la circulation véhiculaire.

La présidence amorce une réflexion sur la concordance des règlements municipaux, notamment en lien avec la « tyrannie du gazon », la présence d'arbres en façade et la possibilité de favoriser une plus grande végétalisation des terrains privés. Des exemples de règlements existants sont évoqués, notamment ceux relatifs à la hauteur du gazon et à l'entretien, afin de s'assurer que le cadre réglementaire ne nuise pas aux démarches de naturalisation.

Le Service indique que ces enjeux, incluant les rues conviviales, la stratification végétale et la lutte aux îlots de chaleur, s'inscrivent dans plusieurs plans municipaux qui se recoupent. Il est précisé que des discussions auront lieu afin de mieux arrimer ces orientations. Il est également mentionné que le Conseil scientifique travaille actuellement à une étude visant à définir les critères d'un corridor de biodiversité, laquelle servira à guider les interventions futures.

Le Service indique prendre bonne note des commentaires formulés et partage l'importance accordée à l'expérience piétonne, précisant qu'un effort sera fait afin de mieux intégrer et refléter cet aspect dans les orientations et les projets à venir.

La présidence autorise Mme Trudel, de l'organisme Les partenaires du secteur Aylmer, à apporter un bref complément à son intervention formulée lors de la période de questions du public tenue en début de séance.

Question du public complémentaire

Mme Trudel souligne l'expérience des organismes communautaires en matière de plantation et rappelle que les îlots de chaleur sont particulièrement concentrés dans les secteurs commerciaux, où l'intervention municipale est déterminante. Elle met en évidence l'importance de la plantation d'arbres pour les populations vulnérables, notamment les aînés, et exprime un intérêt pour une meilleure collaboration avec la Ville, incluant la mise en valeur des arbres remarquables et le soutien aux pépinières locales.

7. Bons coups : Environnement et transition écologique – Point d'information

Un tour de table est effectué afin de permettre aux membres de la Commission de partager une nouvelle ou un bon coup en lien avec les sujets traités par la Commission. Ce moment vise à faire rayonner des initiatives, projets et collaborations, ainsi qu'à poser un regard positif sur l'actualité environnementale et climatique.

Dans ce contexte, la présidence souligne la mobilisation citoyenne tenue le 24 février dernier en appui au projet de tramway, qualifiée de bon coup en matière de participation citoyenne et de sensibilisation aux enjeux de mobilité durable. Elle rappelle que les derniers mois ont été particulièrement difficiles pour la Ville de Gatineau en matière de transport en commun. Elle souligne que cette mobilisation, rassemblant de nombreux organismes environnementaux, des représentants du milieu des affaires et divers acteurs de la société civile, a permis d'exprimer collectivement une position face à une décision jugée regrettable concernant le projet de tramway. La présidence qualifie cette mobilisation de porteuse d'espoir et souligne le travail de coordination soutenu et rapide des organisateurs, auxquels des félicitations sont adressées.

Le Service de transition écologique met en valeur plusieurs bons coups récents. Il souligne notamment la tenue par le CREDDO d'un forum sur la transition écologique, journée d'échanges, dont la première rencontre du chantier Énergie et Partenariat pour le climat. L'événement a rassemblé des acteurs de plusieurs secteurs autour des enjeux de décarbonisation, d'énergie verte et de transition énergétique, et a donné lieu à des discussions jugées porteuses et constructives. L'organisation de cette journée est saluée.

Des remerciements sont également adressés à l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO), situé à l'UQO, pour la collaboration établie au cours des dernières années. Il est mentionné que ce partenariat a permis de contribuer à l'élaboration d'un portrait socioécologique de la région et de soutenir une démarche de concertation impliquant divers acteurs du territoire. Il est précisé que l'ODO effectue actuellement une tournée de la région auprès de différents conseils municipaux afin de présenter cet état de situation et d'identifier des pistes d'action.

Enfin, le rôle de l'ODO a également permis d'établir des liens avec le projet Collectivités ZÉN, favorisant l'émergence de collaborations potentielles entre différents acteurs. Ces partenariats sont soulignés comme des initiatives positives contribuant au développement de futures actions concertées en matière de transition écologique.

Le Service met en lumière la création du Réseau pour la santé des forêts de l'Outaouais, une initiative visant à assurer une veille sur les menaces actuelles et futures affectant les forêts, notamment dans un contexte de changements climatiques. Cette démarche de vigie a pour objectif de permettre une meilleure préparation face aux enjeux à venir. Il est mentionné que la Ville de Gatineau assurera l'organisation des premières rencontres du réseau. Des félicitations sont adressées à Simon Landry, membre de l'équipe de foresterie urbaine au STÉ pour son implication dans cette initiative.

Pour sa part, la vice-présidence indique avoir grandement apprécié la présentation sur les arbres ainsi que l'accent mis sur les partenariats avec les organismes du milieu. Il est souligné que, dans le secteur de la Ferme Dalton, des citoyens interpellent régulièrement la Ville concernant des projets de plantation et que certains organismes souhaitent s'impliquer davantage, ce qui représente un potentiel intéressant pour de futures collaborations.

Le CRÉDDO souligne également un bon coup en lien avec la transition énergétique, en faisant référence à la démarche du chantier Énergie – Partenariat Climat Outaouais, qualifiée de projet collectif porteur. Il est mentionné que les enjeux et promesses en matière de transition énergétique sont importants et que la collaboration entre les différents acteurs est jugée essentielle afin de faire progresser ce dossier.

Un membre souligne le travail des équipes de la Ville visant à réduire l'utilisation de sel lors des opérations hivernales, contribuant ainsi à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il met en exemple un changement apporté au déneigement de la piste multifonctionnelle de Limbour, où l'épandage de sel, auparavant utilisé, a été largement remplacé cette année par du sable, avec peu ou pas d'utilisation de sel. Cette approche est saluée comme un bon coup environnemental, notamment pour la protection des milieux naturels adjacents.

Enfin, un bon coup est également mentionné en lien avec l'arrivée du beau temps et la reprise accrue de l'utilisation du vélo sur le réseau routier, favorisant les déplacements actifs et durables.

8. **Vigie – Point statutaire**

Un point statutaire de vigie est ajouté à l'ordre du jour afin de permettre le suivi de certains dossiers, le cas échéant. Le Service informe la Commission que le dossier du tramway a été transféré à Mobilité infra Québec. Il est précisé que ce dossier demeure un point de vigie suivi de près par l'administration municipale. La Commission est en attente d'informations de la part de Mobilité infra Québec concernant les suites du dossier et les possibilités qui pourraient en découler, notamment pour la région de l'Outaouais.

9. **Divers**

9.1 **Suivi des recommandations**

Le point Divers permet de faire un suivi sur les recommandations de la Commission qui sont transmises au CM, s'il y a lieu. Un suivi a lieu concernant la recommandation CELCC-2026-01 : Plan de travail 2026. La présidence indique que le plan de travail 2026 de la Commission a été présenté lors du comité plénier du 10 mars 2026 et sera adopté, sous toutes réserves, au conseil municipal du 17 mars 2026.

10. **Prochaine séance**

Il est indiqué que la prochaine séance de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques se tiendra le 9 avril 2026, 15 h.

11. **Levée de la séance**

Il est proposé par Jessy Desjardins

Appuyé par Simon Nadeau

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 17 h 26.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENTE
RACHEL M. DESLAURIERS



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL